



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 128439

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le fait qu'en Moselle et en Meurthe et Moselle, les urgences médicales pour la permanence des soins entre 20 heures le soir et 8 heures le matin y sont gérées conjointement par le 15 au titre des urgences vitales et par Médigarde 57 (respectivement 54) pour les autres urgences. Or en Moselle, Médigarde tergiverse pour retarder et éviter le plus possible l'envoi d'un médecin sur place. Plus précisément, les médecins régulateurs de Médigarde 57 se bornent souvent à des conseils téléphoniques sans voir le malade ou le font attendre jusqu'au lendemain pour qu'il s'adresse au médecin de famille... curieuse façon de traiter les urgences. L'agence régionale de santé (ARS) a mis sur son site internet, la version provisoire du schéma régional d'organisation des soins (SROS) et les statistiques parlent d'elles-mêmes. En effet, en Meurthe-et-Moselle (731 000 habitants), 19 830 actes libéraux de nuit ont été réalisés en 2010 au titre de Médigarde ou assimilés. La Moselle a une population de 1 045 000 habitants et la même proportion devrait y conduire à 28 348 actes. Hélas selon les mêmes statistiques officielles, il n'y en a que 13 405 (annexe au projet régional de santé, page 71). L'écart est plus que du simple au double, ce qui est énorme. Suite au décès anormal de nombreux patients mosellans, des interrogations se posent. Elle lui demande donc quelles sont ses intentions pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128439

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2012, page 1247

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)